



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec  
MRC de Drummond  
**Conseil de la MRC de Drummond**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **17 décembre 2025 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

**SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :**

Nathacha Tessier	préfète suppléante
Jean-François Houle	maire de Drummondville
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
Alcide Boisvert	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Julie Champagne	représentante de Saint-Cyrille-de-Wendover
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Mario Lemire	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Alain Laprade	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Véronique Samson	représentante de Wickham
Geneviève Allaire	représentante de Saint-Majorique-de-Grantham
Sarah McAlden	représentante de Saint-Germain-de-Grantham

**Sont absent(e)s :**

Line Fréchette	préfète
François Bilodeau	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Nathacha Tessier, préfète suppléante.

**Sont également présents :**

John Husk, directeur général et greffier-trésorier  
Delvis Sanchez, directrice des finances  
Lisa Leblanc, technicienne au greffe



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

## 1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète suppléante souhaite la bienvenue aux membres du conseil et tout particulièrement aux nouveaux membres. Elle profite de l'occasion pour prononcer un discours.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*MRC14229/12/25*

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

Il est proposé par Richard Kirouac  
Appuyé par Alain Laprade  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en modifiant l'ordre des points suivants :

- 12.3) Technicien(ne) au greffe / Abolition de poste
- 12.4) Greffier(ère) adjoint(e) / Création et nomination

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### 1. Mot de bienvenue et présences

### 2. Adoption de l'ordre du jour

### 3. Conseil

- 3.1) Procès-verbal du 26 novembre 2025 / Adoption
- 3.2) Suivi des résolutions du conseil du 26 novembre 2025
- 3.3) Procès-verbal de correction / Octobre 2025 / Dépôt

### 4. CAP

- 4.1) Procès-verbal du CAP du 11 novembre 2025 / Dépôt
- 4.2) Suivi des résolutions du CAP du 11 novembre 2025
- 4.3) Procès-verbal du CAP extraordinaire du 24 novembre 2025 / Dépôt

### 5. L'agenda de la MRC

### 6. Finances

- 6.1) Comptes à payer / Certificat de disponibilité du 9 décembre 2025 / Dépôt
- 6.2) Cadre et stratégie budgétaire / Demande de soumissions / Autorisation
- 6.3) Ressource contractuelle / Autorisation
- 6.4) Autorisation de paiement
  - 6.4.1) Licences inspection 2026 / PG Solutions
  - 6.4.2) Entretien et soutien des applications 2026 / SYGEM
  - 6.4.3) Entretien et soutien des applications 2026 / AZIMUT Solutions géomatiques

### 7. Administration

- 7.1) Prévisions budgétaires 2026 / Projets de Règlements sur la répartition des sommes à percevoir en 2026 / Avis de motion
  - 7.1.1) Partie I - Administration générale
  - 7.1.2) Partie II - Programmes de la Société d'habitation du Québec
  - 7.1.3) Partie III - Entente de délégation de gestion à Drummond économique
  - 7.1.4) Partie IV - Subventions MRC – Fonds régions et ruralité (FASO & Fonds ruralité)
  - 7.1.5) Partie V - Matières dangereuses
  - 7.1.6) Partie VI - Écocentre
  - 7.1.7) Partie VII - Matières résiduelles (12 municipalités)
  - 7.1.8) Partie VIII - Gestion des cours d'eau
  - 7.1.9) Partie IX - Évaluation foncière (17 municipalités)



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 7.1.10) Partie X - Municipalités régies par le Code municipal du Québec – Contribution (17 municipalités)
- 7.1.11) Partie XI - Service d'inspection en bâtiments et environnement (8 municipalités)
- 7.1.12) Partie XII - Parc régional de la Forêt-Drummond
- 7.1.13) Partie XIII - Mobilité durable (17 municipalités)
- 7.1.14) Partie XIV - Service de gestion documentaire (12 municipalités)
- 7.2) Logiciel pour le greffe / Acquisition
- 7.3) Horaire du centre administratif / Autorisation
- 7.4) Véloce III / Reddition de comptes 2025 / Adoption

**8. Évaluation**

- 8.1) Rapports sur la tenue à jour des rôles / Décembre 2025 / Dépôt

**9. Planification et gestion du territoire**

- 9.1) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme
  - 9.1.1) Drummondville, RV25-5795-1 (zonage)  
Modifier les usages autorisés dans la zone I-393.
  - 9.1.2) Drummondville, RV25-5808 (zonage)  
Abroger une disposition qui exige que toute enseigne doit donner sur une voie de circulation à l'article 1086 « généralités » du chapitre 11 relatif à l'affichage.
  - 9.1.3) Lefebvre, 440 (zonage et administratif)  
Permettre la construction de résidences unifamiliales en vertu de l'article 62.2 de la LPTAA et modifier les dispositions concernant l'implantation d'une nouvelle rue à proximité d'une carrière ou d'une sablière.
- 9.2) Gestion des cours d'eau  
Aucun point.
- 9.3) Matières résiduelles  
Aucun point.
- 9.4) Environnement  
Aucun point.
- 9.5) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)  
Aucun point.
- 9.6) Parc régional de la Forêt-Drummond
  - 9.6.1) Règlement MRC-985 modifiant le règlement MRC-886 / Avis de motion
  - 9.6.2) Coordonnateur du Parc régional de la forêt-Drummond / Abolition de poste
  - 9.6.3) Réservation de site événement « Trip de fou GLG » de la Fondation René-Verrier
  - 9.6.4) Ressource contractuelle / Autorisation
- 9.7) Mobilité durable
  - 9.7.1) Statistiques Mobilibus au 30 novembre 2025
  - 9.7.2) Mandat de gouvernance avec la Ville de Drummondville / Demande de soumissions / Autorisation
- 9.8) Énergies renouvelables
  - 9.8.1) Gouvernance et cadre réglementaire / Demande de soumissions / Autorisation
- 9.9) Plan climat
  - 9.9.1) Rapport d'activités du Comité de pilotage



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 9.10) Révision du Schéma d'aménagement  
Aucun point.
- 10. Sécurité publique**
  - 10.1) Rapport d'activités du comité de sécurité publique
  - 10.2) Comité de sécurité publique / Vice-présidence / Nomination
- 11. Développement économique, social et culturel**
  - 11.1) Corporation de développement communautaire Drummond / Rapport annuel
  - 11.2) Office d'habitation du Centre-du-Québec / Nomination
  - 11.3) Journées de la persévérance scolaire 2026 / Déclaration
- 12. Ressources humaines**
  - 12.1) Technicien en évaluation foncière / Confirmation d'embauche
  - 12.2) Élaboration d'une politique sur les conditions de travail du personnel non syndiqué / Demande de soumissions / Autorisation
  - 12.3) Greffier(ère) adjoint(e) / Création et nomination
  - 12.4) Technicien(ne) au greffe / Abolition de poste
- 13. Correspondance**
  - 13.1) Liste de correspondance
- 14. Divers**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance**

ADOPTÉE

**3. CONSEIL**

3.1) PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2025 / ADOPTION

*MRC14230/12/25*

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Guy Lavoie  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 26 novembre 2025.

ADOPTÉE

3.2) SUIVI DU CONSEIL DU 26 NOVEMBRE 2025

Le suivi des résolutions du conseil du 26 novembre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

3.3) PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / OCTOBRE 2025 / DÉPÔT

Le procès-verbal de correction concernant le projet de règlement *MRC-982 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la mise à jour du cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain* adopté lors de la séance du 15 octobre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

**4. CAP**

4.1) PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 11 NOVEMBRE 2025 / DÉPÔT

Le procès-verbal de la séance du CAP du 11 novembre 2025 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

4.2) SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CAP DU 11 NOVEMBRE 2025

Le suivi des résolutions du CAP du 11 novembre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

4.3) PROCÈS-VERBAL DU CAP EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025 /  
DÉPÔT

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du CAP du 24 novembre 2025 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du 27 novembre 2025 au 17 décembre 2025 est déposée pour information. La préfète suppléante profite de l'occasion pour souhaiter un joyeux temps des fêtes aux membres. Il n'y a aucune question.

6. FINANCES

6.1) COMPTES À PAYER / CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 9 DÉCEMBRE  
2025 / DÉPÔT

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois de décembre adopté par le comité administratif et de planification lors de sa séance ordinaire du 9 décembre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

6.2) CADRE ET STRATÉGIE BUDGÉTAIRE / DEMANDE DE SOUMISSIONS /  
AUTORISATION

*MRC14231/12/25*

CONSIDÉRANT QUE la saine gestion des fonds publics constitue une priorité pour la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la planification financière rigoureuse est essentielle pour assurer la pérennité des services et le respect des objectifs stratégiques;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un cadre financier et d'une stratégie budgétaire permettra d'orienter les décisions et d'assurer une gouvernance transparente;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 40 000 \$ a été inscrit aux prévisions budgétaires 2026 à cette fin;

Il est proposé par Diane Bourgeois  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à demander des soumissions pour l'élaboration d'un cadre et d'une stratégie budgétaire pour la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

6.3) RESSOURCE CONTRACTUELLE / AUTORISATION

*MRC14232/12/25*



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances de la MRC fonctionne avec une surcharge de travail;

CONSIDÉRANT QUE deux ressources internes de la MRC affectées à temps partiel au soutien au Service des finances sont actuellement absentes;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu d'agir rapidement afin de répondre aux diverses obligations dans les délais requis;

Il est proposé par Sylvie Laval  
Appuyé par Alcide Boisvert  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à mandater une ressource externe dédiée au Service des finances pour une période de deux semaines, à raison de trois jours par semaine, sept heures par jour, renouvelable périodiquement aux mêmes conditions jusqu'au dernier vendredi du mois de février, et ce, afin de pallier la surcharge de travail dudit Service.

D'AUTORISER le paiement des factures à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

6.4) AUTORISATION DE PAIEMENT

6.4.1) LICENCES INSPECTION 2026 / PG SOLUTIONS

*MRC14233/12/25*

CONSIDÉRANT la facture CESA63153 du Groupe PG Solutions inc. reçue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 concernant l'entretien et le soutien pour les applications du service d'inspection pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 pour un montant total de 6 998 \$, plus taxes;

Il est proposé par Mario Lemire  
Appuyé par Stéphane Dionne  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture CESA63153 du Groupe PG Solutions inc. reçue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au montant de 6 998 \$, plus taxes, à même la Partie XI – Service d'inspection en bâtiments et environnement des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

6.4.2) ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2026 / SYGEM

*MRC14234/12/25*

CONSIDÉRANT la facture CESAIFT000800 du Groupe Infotech reçue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 concernant l'entretien et le soutien pour les applications SYGEM pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 pour un montant total de 9 159,25 \$, plus taxes;

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le paiement de la facture CESAIFT000800 du Groupe Infotech reçue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au montant de 9 159,25 \$, plus taxes, à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

6.4.3) ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2026 / AZIMUT SOLUTIONS  
GÉOMATIQUES

*MRC14235/12/25*

CONSIDÉRANT la facture CESAAZI00648 du Groupe de géomatique AZIMUT inc. reçue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 concernant l'entretien et le soutien pour les applications AZIMUT pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 pour un montant total de 48 708 \$, plus taxes;

Il est proposé par Diane Bourgeois  
Appuyé par Mario Lemire  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture CESAAZI00648 du Groupe de géomatique AZIMUT inc. reçue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au montant de 48 708 \$, plus taxes, à même la Partie IX- Évaluation foncière des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

**7. ADMINISTRATION**

7.1) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 / PROJETS DE RÈGLEMENT SUR LA  
RÉPARTITION DES SOMMES À PERCEVOIR EN 2026 / AVIS DE MOTION

7.1.1) PARTIE I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie I – Administration générale – MRC-986.

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Richard Kirouac afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-986 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités, la bâtisse et le traitement des élus, prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-986 a été remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.2) PARTIE II – PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie II – Programmes de la Société d'habitation du Québec – MRC-987

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Gilles Beauregard afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-987 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-987 est remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.3) PARTIE III – ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION À DRUMMOND ÉCONOMIQUE

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie III – Entente de délégation de gestion à Drummond économique – MRC-988

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Mario Lemire afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-988 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'entente de délégation de gestion à Drummond Économique (D.É.) pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-988 est remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.4) PARTIE IV – SUBVENTIONS MRC – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FASO ET FONDS RURALITÉ)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie IV – Subventions MRC – Fonds régions et ruralité – MRC-989 (développement territorial et régional)

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Diane Bourgeois afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-989 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la mise en œuvre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité (FRR) prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-989 est remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.5) PARTIE V –MATIÈRES DANGEREUSES

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie V –Matières dangereuses – MRC-990

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Stéphane Dionne afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-990 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses relatives à la mise en œuvre de l'entente de services, par Drummondville, pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses prévues pour l'exercice financier 2026.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Copie du projet de règlement MRC-990 est remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.6) PARTIE VI – ÉCOCENTRE

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie VI – Écocentre – MRC-991

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Sylvie Laval afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-991 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale et de gestion des déchets prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-991 est remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.7) PARTIE VII – MATIÈRES RÉSIDUELLES (12 MUNICIPALITÉS)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie VII – Matières résiduelles – MRC-992

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Guy Lavoie afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-992 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement des matières résiduelles prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-992 est remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.8) PARTIE VIII – GESTION DES COURS D'EAU

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie VIII – Gestion des cours d'eau – MRC-993

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Alain Laprade afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-993 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-993 est remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.9) PARTIE IX – ÉVALUATION FONCIÈRE (17 MUNICIPALITÉS)



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie IX – Évaluation foncière – MRC-994

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par François Parenteau afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-994 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation foncière, soit la tenue à jour, l'équilibrage, les mutations et autres responsabilités des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-994 est remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.10) PARTIE X – MUNICIPALITÉS RÉGIES PAR LE *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC* – CONTRIBUTION (17 MUNICIPALITÉS)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie X – Municipalités régies par le *Code municipal du Québec* - Contribution – MRC-995

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Diane Bourgeois afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-995 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes des municipalités régies par le *Code municipal du Québec* prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-995 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.11) PARTIE XI – SERVICES D'INSPECTION EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT (8 MUNICIPALITÉS)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie XI – Service d'inspection en bâtiments et environnement – MRC-996

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par François Parenteau afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-996 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection en bâtiments, environnement et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-996 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.12) PARTIE XII – PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie XII – Parc régional de la Forêt Drummond – MRC-997

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Alain Laprade afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-997 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

rencontrer les dépenses concernant le Parc régional de la Forêt Drummond prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-997 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.13) PARTIE XIII – MOBILITÉ DURABLE (17 MUNICIPALITÉS)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie XIII – Mobilité durable – MRC-998

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Alcide Boisvert afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-998 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le Programme de mobilité durable prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-998 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.1.14) PARTIE XIV – SERVICE DE GESTION DOCUMENTAIRE (12 MUNICIPALITÉS)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Partie XIV – Service de gestion documentaire – MRC-999

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Stéphane Dionne afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-999 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le service de gestion documentaire prévues pour l'exercice financier 2026.

Copie du projet de règlement MRC-999 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

7.2) LOGICIEL POUR LE GREFFE / ACQUISITION

MRC14236/12/25

CONSIDÉRANT QUE la gestion du greffe exige une préparation et un suivi rigoureux des documents liés aux séances du conseil et du comité administratif et de planification, notamment la production des procès-verbaux et des résolutions;

CONSIDÉRANT QUE le travail manuel actuel entraîne une surcharge et augmente le risque d'erreurs dans la numérotation, la classification et la concordance des documents;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite améliorer l'efficacité et la performance du Service du greffe en automatisant la gestion documentaire et en réduisant le temps requis pour ces opérations;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises et les informations obtenues auprès de fournisseurs spécialisés en solutions informatiques municipales;

CONSIDÉRANT la présentation faite le 23 novembre dernier par Constellio ainsi que l'offre de services reçue le 28 novembre 2025 au montant de 24 410 \$, plus taxes;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Mario Lemire  
Appuyé par Sylvie Laval  
ET RÉSOLU

D'ACQUÉRIR de Constellio le logiciel de conseil sans papier SyGED destiné exclusivement au Service du greffe, afin d'optimiser la production des procès-verbaux et des résolutions.

D'AUTORISER le paiement de la facture au montant de 24 410 \$, plus taxes, à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2026.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la MRC tout document nécessaire pour l'acquisition, l'implantation et la mise en service du logiciel

ADOPTÉE

7.3) HORAIRE DU CENTRE ADMINISTRATIF / AUTORISATION

*MRC14237/12/25*

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des besoins organisationnels et des pratiques internes démontre la pertinence d'ajuster les heures d'ouverture afin de mieux répondre aux réalités opérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation des horaires permettra une meilleure planification du travail, une optimisation des ressources et une réponse plus adaptée aux besoins de la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le personnel a été consulté et que les ajustements proposés favorisent un meilleur équilibre entre efficacité administrative, accessibilité des services et conciliation travail et vie personnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP lors de la séance du 9 décembre 2025;

Il est proposé par Diane Bourgeois  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

DE MODIFIER l'horaire d'ouverture officiel du centre administratif comme suit :

- Du lundi au jeudi : 8h à 12h30 et 13h à 16h
- Le vendredi : 8h à 13h

D'APPROUVER QUE ce nouvel horaire entre en vigueur à partir du lancement du nouveau logiciel de Mobilibus le 1<sup>er</sup> avril 2026.

ADOPTÉE

7.4) VÉLOCE III / REDDITION DE COMPTES 2025 / ADOPTION

*MRC14238/12/25*

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la mobilité durable dispose d'un programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte connu sous le volet 3 – Entretien de la Route verte et ses embranchements de la demande d'aide financière soumise



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a obtenu, au bénéfice de Plein air Drummond, une subvention de ce programme pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le processus de suivi et de reddition de comptes des bénéficiaires exige l'adoption par résolution de l'instance municipale concernée d'un rapport des travaux effectués;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE seuls les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière, sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 14 avril 2024 au 21 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- Des photos des travaux réalisés;
- Le résultat relatif aux indicateurs suivants :
  - nombre de kilomètres par type de voies cyclables et de sentier polyvalents réalisés (volet 1);
  - nombre d'ouvrage d'art, de structures ou de ponts construits et la longueur de ceux-ci (volet 1);
  - nombre de cases de vélos de stationnements pour vélos (volet 1);
  - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
  - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3).

CONSIDÉRANT QUE Plein air Drummond a déposé à la MRC de Drummond un rapport d'activités contenant l'ensemble des exigences requises par cette reddition de comptes, lequel a été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

Il est proposé par Geneviève Allaire

Appuyé par Gilles Beauregard

ET RÉSOLU

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le rapport d'activité 2025 préparé par Plein air Drummond dans le cadre de la reddition de compte du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte Véloce III – volet 3 du ministère des Transports du Québec, aux fins d'obtenir de ce dernier qu'il effectue le versement final de la somme due.

D'AUTORISER la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, de reconnaître



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que le directeur général, John Husk, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

QUE ledit rapport soit transmis au ministère des Transport par la Prestation électronique de service (PES), accompagné des pièces justificatives.

DE REMETTRE à Plein air Drummond le versement à venir dès sa réception à la MRC.

ADOPTÉE

## 8. ÉVALUATION

### 8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / DÉCEMBRE 2025 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1<sup>er</sup> décembre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

## 9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

### 9.1) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

#### 9.1.1) DRUMMONDVILLE, RV25-5795-1 (ZONAGE)

*MRC14239/12/25*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV25-5795-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone I-393 de manière à autoriser, à titre d'usages spécifiquement permis, les usages 422 - Transport de matériel par camion faisant partie de la classe d'usages I-3, 6153 - Service de lotissement et de développement de biens-fonds faisant partie de la classe d'usages C-3 et 6425 - Service de réparation et d'entretien de machines et de matériels d'usages commercial et industriel faisant partie de la classe d'usages C-5, selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Diane Bourgeois  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no RV25-5795-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no RV25-5795-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

#### 9.1.2) DRUMMONDVILLE, RV25-5808 (ZONAGE)



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

MRC14240/12/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV25-5808 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'abroger une disposition qui exige que toute enseigne doit donner sur une voie de circulation à l'article 1086 « généralités » du chapitre 11 relatif à l'affichage;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Mario Lemire  
Appuyé par Benoît Yergeau  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no RV25-5808 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no RV25-5808 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.1.3) LEFEBVRE, 440 (ZONAGE ET ADMINISTRATIF)

MRC14241/12/25

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement n° 440 modifiant son règlement de zonage n°387 et son règlement sur les permis et certificats n°390;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de permettre la construction de résidences unifamiliales en vertu de l'article 62.2 de la LPTAA et modifier les dispositions concernant l'implantation d'une nouvelle rue à proximité d'une carrière ou d'une sablière;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Sarah McAlden  
Appuyé par Richard Kirouac  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 440 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 440 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.2) GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point.

9.3) MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun point.

9.4) ENVIRONNEMENT

Aucun point.

9.5) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Aucun point.

9.6) PARC RÉGIONAL FORÊT-DRUMMOND

9.6.1) RÈGLEMENT MRC-985 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MRC-886 / AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : MRC-985 modifiant le règlement MRC-886 sur les activités et les usages à l'intérieur du parc régional de la forêt-Drummond.

**AVIS DE MOTION** est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Sylvain Jutras afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-985 modifiant le règlement MRC-886 afin d'inclure dans les activités autorisées en période estivale et hivernale la randonnée équestre.

Copie du projet de règlement MRC-985 a été remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

9.6.2) COORDONNATEUR(TRICE) DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT-DRUMMOND / ABOLITION DE POSTE

*MRC14242/12/25*

CONSIDÉRANT la recommandation émise par les membres du CAP à la séance du 9 décembre, de revoir la gouvernance du parc régional de la Forêt-Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur(trice) du Parc régional de la Forêt-Drummond est actuellement vacant;

Il est proposé par Guy Lavoie  
Appuyé par Alcide Boisvert  
ET RÉSOLU

D'ABOLIR le poste de coordonnateur(trice) du parc régional de la Forêt-Drummond, conformément aux dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.6.3) RÉSERVATION DE SITE ÉVÉNEMENT « TRIP DE FOU GLG » DE LA  
FONDATION RENÉ-VERRIER

*MRC14243/12/25*

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'événement « Trip de fou GLG » ont soumis une demande pour la tenue de l'événement caritatif au parc régional de la Forêt-Drummond (secteur Saint-Joachim), les 12 et 13 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'événement vise à soutenir la Fondation René-Verrier et prévoit la participation d'environ 60 personnes sur une période de 24 heures, incluant des activités de course, marche et vélo;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs s'engagent à respecter les lieux, à assurer la sécurité des participants, à fournir une assurance responsabilité civile, et à mettre en place les installations nécessaires (chapiteaux temporaires, toilette chimique, équipements de premiers soins);

CONSIDÉRANT QUE le parc régional de la Forêt-Drummond restera ouvert au public durant l'événement et que les participants signeront une décharge de responsabilité;

Il est proposé par Stéphane Dionne  
Appuyé par Benoît Yergeau  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond autorise la tenue de l'événement « Trip de fou GLG » au Parc régional de la Forêt-Drummond (secteur Saint-Joachim), du 12 au 13 septembre 2026, selon les modalités décrites dans la demande.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la MRC tout document pertinent à la présente résolution

ADOPTÉE

9.6.4) RESSOURCE CONTRACTUELLE / AUTORISATION

*MRC14244/12/25*

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de coordonnateur du parc régional de la Forêt-Drummond (PRFD) autorisée le 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC de Drummond de mettre à jour la planification du PRFD ainsi que sa gouvernance au courant de l'année 2026;

CONSIDÉRANT QU'entre-temps des suivis sur le terrain doivent être effectués afin de vérifier l'état des lieux, en assurer la sécurité et prévenir les risques pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE les besoins actuels sont estimés à un maximum de 14 heures par semaine, réparties sur deux jours, pour une période se terminant au plus tard le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les ressources internes actuelles de la MRC ne permettent pas de dégager du personnel afin d'assurer la réalisation des projets et les suivis terrain;

Il est proposé par Sylvie Laval  
Appuyé par Sarah McAlden  
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le directeur général à mandater une ressource externe dédiée aux suivis terrain du parc régional de la Forêt-Drummond pour une période se terminant au plus tard le 31 décembre 2026, à raison de deux jours par semaine, sept heures par jour.

D'AUTORISER le paiement des factures à même la Partie XII – Parc régional de la Forêt-Drummond des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

9.7) MOBILITÉ DURABLE

9.7.1) STATISTIQUES MOBILIBUS AU 30 NOVEMBRE 2025

Les statistiques des déplacements du service Mobilibus au 30 novembre 2025 sont déposées. Il n'y a aucune question.

9.7.2) MANDAT DE GOUVERNANCE AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE /  
DEMANDE DE SOUMISSIONS / AUTORISATION

*MRC14245/12/25*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond et la Ville de Drummondville opèrent de façon distincte des services de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE malgré la collaboration entre les deux organisations à ce sujet, il appert qu'une réflexion commune en matière de gouvernance est nécessaire afin d'évaluer les moyens pour optimiser la gouvernance du transport collectif et adapté dans la région au bénéfice de la collectivité;

Il est proposé par Diane Bourgeois  
Appuyé par Mario Lemire  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à demander, en collaboration avec la Ville de Drummondville, des soumissions pour l'élaboration d'un portrait-diagnostic en matière de gouvernance du transport collectif et adapté.

ADOPTÉE

9.8) ÉNERGIES RENOUVELABLES

9.8.1) GOUVERNANCE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE / DEMANDE DE  
SOUMISSIONS / AUTORISATION

*MRC14246/12/25*

CONSIDÉRANT QU'en 2024 la MRC de Drummond a mené un processus élaboré de consultation en matière d'énergies renouvelables sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en 2025 la MRC a amorcé l'élaboration d'un cadre de gouvernance ainsi qu'un cadre réglementaire à ce sujet, processus resté inachevé avant les élections du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite compléter l'élaboration d'un cadre de gouvernance ainsi qu'un cadre réglementaire en matière d'énergies renouvelables et qu'un montant de 60 000 \$ a été inscrit aux prévisions budgétaires 2026 en ce sens;

Il est proposé par Benoît Yergeau



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Appuyé par Alcide Boisvert  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à demander des soumissions pour compléter l'élaboration d'un cadre de gouvernance ainsi qu'un cadre réglementaire en matière d'énergies renouvelables en 2026.

ADOPTÉE

9.9) PLAN CLIMAT

9.9.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le rapport d'activités du comité de pilotage du plan climat ayant eu lieu le 2 décembre 2025 est déposé. Monsieur John Husk en fait le résumé. Il n'y a aucune question.

9.10) REVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Aucun point.

**10. SÉCURITÉ INCENDIE**

10.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le rapport d'activités du comité de sécurité publique ayant eu lieu le 27 novembre 2025 est déposé. Monsieur Sylvain Jutras en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

10.2) COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / VICE-PRÉSIDENCE / NOMINATION

*MRC14247/12/25*

CONSIDÉRANT les règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique a recommandé la nomination de madame Isabelle Duchesne à titre de vice-présidente;

Il est proposé par Jean-François Houle  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

DE NOMMER madame Isabelle Duchesne vice-présidente du comité de sécurité publique.

ADOPTÉE

**11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL**

11.1) CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
DRUMMOND / RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel 2024-2025 de la Corporation de développement communautaire Drummond est déposé pour information. Il n'y a aucune question.

11.2) OFFICE D'HABITATION DU CENTRE-DU-QUÉBEC / NOMINATION

*MRC14248/12/25*



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a obtenu de l'Office d'habitation Centre-du-Québec le pouvoir de nommer un représentant au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est d'une durée de deux ans à compter de la nomination;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son mandat, cette personne devra s'impliquer dans la réalisation de la mission de l'Office et qu'elle sera invitée à contribuer au développement du logement social sur le territoire desservi par l'Office d'habitation Centre-du-Québec;

Il est proposé par Stéphane Dionne  
Appuyé par Geneviève Allaire  
ET RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Benoît Yergeau représentant(e) de la MRC de Drummond au conseil d'administration de l'Office d'habitation Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

### 11.3) JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2026 / DÉCLARATION

*MRC14249/12/25*

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation ;

Il est proposé par Benoît Yergeau  
Appuyé par Diane Bourgeois  
ET RÉSOLU

DE DÉCLARER que la MRC de Drummond appuie les Journées de la persévérance scolaire 2026 par cette résolution.

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026, la MRC s'engage également à :

- porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- participer au jeudi PerséVert
- hisser le drapeau des Journées de la persévérance scolaire
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

ADOPTÉE

## **12. RESSOURCES HUMAINES**

### **12.1) TECHNICIEN(NE) À L'ÉVALUATION FONCIÈRE / CONFIRMATION D'EMBAUCHE**

*MRC14250/12/25*

CONSIDÉRANT QU'un poste de technicien(ne) l'évaluation foncière était à pourvoir (*CAP7373/10/25*) ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a permis de retenir une candidature pour ce poste.

Il est proposé par Stéphane Dionne  
Appuyé par Richard Kirouac  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'embauche de Nadir Boussaid au poste de technicien à l'évaluation foncière, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et aux politiques internes de la MRC, à 35h par semaine, à compter du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE

### **12.2) ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ / DEMANDE DE SOUMISSIONS / AUTORISATION**

*MRC14251/12/25*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond n'a pas actuellement de cadre de conditions de travail applicable au personnel non syndiqué;

CONSIDÉRANT QUE, suivant le principe d'équité, il est souhaitable pour la MRC d'offrir des conditions de travail uniformes au personnel non syndiqué;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Sarah McAlden  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à demander des soumissions pour l'élaboration d'une  
Politique cadre sur les conditions de travail du personnel non syndiqué.

ADOPTÉE

12.3) GREFFIER(ÈRE) ADJOINT(E) / CRÉATION ET NOMINATION

*MRC14252/12/25*

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels relevant du directeur général en matière de  
greffe;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a exprimé la nécessité de renforcer la fonction  
du greffe et d'accroître l'agilité organisationnelle;

CONSIDÉRANT la culture de l'organisation, qui valorise l'autonomie des employé(e)s  
ainsi que leur développement professionnel;

Il est proposé par Mario Lemire  
Appuyé par Gilles Beauregard  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la création et l'ouverture d'un poste de greffier(ère) adjoint(e), classe 5,  
à temps plein, et ce, à compter du 18 décembre 2025, selon les conditions de travail prévues  
au personnel non syndiqué.

DE PROCÉDER à la nomination de Lisa Leblanc au poste de greffière adjointe, à partir du  
18 décembre 2025, conformément à la recommandation émise lors de la séance du CAP  
du 9 décembre.

ADOPTÉE

12.4) TECHNICIEN(NE) AU GREFFE / ABOLITION DE POSTE

*MRC14253/12/25*

CONSIDÉRANT la création du poste de greffier(ère) adjoint(e) et que le poste de  
technicien(ne) au greffe devient alors sans objet;

Il est proposé par Benoît Yergeau  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

D'ABOLIR le poste de technicien(ne) au greffe, conformément aux dispositions de la  
convention collective.

ADOPTÉE

**13. CORRESPONDANCE**

13.1) LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

**14. DIVERS**

Aucun point.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Julien, citoyen de Saint-Guillaume, adresse ses questions. La préfète suppléante informe monsieur Julien que des réponses lui seront fournis ultérieurement.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*MRC14254/12/25*

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Diane Bourgeois  
ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 02.

---

Nathacha Tessier  
Préfète suppléante

---

John Husk  
Directeur général et greffier-trésorier

La signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la personne à la préfecture de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.